

# RÈGLEMENT

Par l'acceptation de ce règlement, le participant au Run and Bike « en terre roannaise » :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de l'événement et en accepte l'intégralité des articles suivants.
- réalise l'engagement qu'il prend en participant à cet événement et considère son degré d'exigence physique.
- reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance maximum d'environ 1.5, 3, 7, 14 ou 21 km en fonction du parcours choisi.
- s'engage à participer dans un esprit de convivialité et de respect, tout en faisant son maximum pour coopérer avec l'organisation de l'événement.

## Article 1 : Organismes

L'Agence Week&sport et le Club Athlétique de l'ORMA Riorges, co-organisent la 1<sup>ère</sup> Edition du Run and Bike en terre roannaise, qui se déroulera le dimanche 6 février 2022, à Riorges au Centre Sportif Léo Lagrange.

L'organisation se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter l'événement en cas de force majeure.

## Article 2 : Participants/modalités d'engagement / Protocole Sanitaire

Basé sur la convivialité et le plaisir de l'effort sportif partagé, il est accessible à tous et ouvert à toutes personnes physiques, petites ou grandes, licenciées ou non.

Sur les parcours enfants et Open 7km, non chronométrés, les duos peuvent être composés de 2 enfants, 2 adultes ou 1 enfant (6-9 ans) /adolescent (10-13 ans) et 1 adulte. *Dans ce dernier cas, le parcours choisi doit être adapté au coéquipier le plus jeune et le relais ne sera pas autorisé.*

Les parcours enfants seront limités à 30 duos par distance.

Les parcours adultes seront limités à 80 duos par distance.

Modalités d'engagement :

- Présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Adhésion par la signature obligatoire de la Charte d'engagement liés au Covid-19 (électronique ou manuscrite le jour j)

Ces modalités sont valables sur les 2 courses adultes chronométrées.

Pour les mineurs, nous demanderons également une autorisation parentale.

Les courses enfants seront limitées à 30 participants par parcours.

Les courses adultes seront limitées à 250 participants sur le 12 km et 150 participants sur le 20 km.

### Protocole Sanitaire :

L'ensemble des participants, des bénévoles et des accompagnants (le pass sanitaire ne sera pas nécessaire pour les mineurs) devra présenter aux organisateurs un Pass Sanitaire valide pour entrer dans la Zone Course.

Le pass sanitaire consiste à présenter, au format numérique (via « Mon carnet » de l'application TousAntiCovid) ou papier, une preuve de non contamination au Covid, parmi les 2 suivantes (une de ces 2 preuves suffit) :

L'attestation de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet :

-2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;

-4 semaines après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Janssen/Johnson & Johnson) ;

-2 semaines après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu le Covid (1 seule injection).

-La preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h. Tous les tests PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel dans la base de données SI-DEP, qui peut être imprimée en direct et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller le récupérer sur SI-DEP.

### Article 3 : Inscription / Tarifs

-par internet sur [chronopuces.fr/rubrique](http://chronopuces.fr/rubrique) Run&bike jusqu'au 3 février *minuit*.

-sur place : *Inscription possible le jour même au tarif majoré et suivant le nombre de places disponibles sur chaque parcours.*

Tarifs par duo	Du 15 déc au 31 janvier	Du 1 <sup>er</sup> au 4 février	Sur place Dim 6 février
Parcours Kids, 6-9 ans - 1,5 km	Gratuit**		
Parcours Younger, 10-13 ans - 3 km			
Parcours Open, + 14 ans - 7 km	12 €	12 €	14 €
Parcours Sprint, + 16 ans - 14km*	22 €	26 €	30 €
Parcours Enduro, + 18 ans – 21 km*	28 €	32 €	36 €

*parcours chronométrés\**

*Les Inscriptions pour les courses enfants sont gratuites\*\*.*

*Les courses enfants et le parcours Open 7 km n'étant pas chronométrées, il ne sera pas exigé la présentation d'une photocopie de la licence sportive ou d'un certificat médical.*

*En revanche, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'insuffisance physique.*

### Article 4 : Retraits des dossards.

Les dossards sont à retirer samedi 5 février au magasin Décathlon de 16h à 20h ou sur place le dimanche 6 février dès 11h30 et au plus tard 30 minutes avant le départ de chaque course choisie lors de l'inscription :

Afin de retirer les dossards, vous devrez obligatoirement présenter :

- votre pièce d'identité (ou une copie),
- votre certificat médical ou licence (si non fournit lors de l'inscription en ligne)

Les échanges et reventes de dossard sont interdits.

## Article 5 : Programme

11h30 : Accueil des participants et remise des dossards

13h15 : Briefing parcours open et parcours enfants : consignes et règles à respecter

13h30 : Départ du parcours « Open » - 7 km (adultes et + 14 ans)

13h35 : Départ du parcours « Younger » - 3 km (10-13ans)

13h45 : Départ du parcours « Kids » - 1,5 km (6-9 ans)

14h15 : Briefing courses adultes : consignes et règles à respecter

14h30 : Départ du parcours « Enduro » 21km (adultes et + 18 ans)

14h45 : Départ du parcours « Sprint » 14km (adultes et + 16 ans)

17h00 : Remises des récompenses / Podium

## Article 6 : Départ / Arrivée

*Les départs des parcours enfants et adultes se feront selon les modalités imposées par la situation sanitaire à la date de l'évènement au départ du Centre Sportif Léo Lagrange.*

En application des règles nationales de mesures sanitaires dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra être respectée, le port du masque sera exigé jusqu'au moment du départ. Il pourra ensuite être retiré et devra être gardé sur soi pendant la course et à l'arrivée de la course au Centre Sportif.

Les parcours sont proposés par équipe de 2 (un coureur à pied et un vététiste) et se déroule de la manière suivante : les coureurs à pied partent sur une boucle de 100 à 500 m, les vététistes ne prennent le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.

## Article 7 : Chronométrage

Le Chronométrage est assuré par la société Chronopuces pour les parcours 14 et 21 km.

Chaque coureur sera muni d'une puce électronique qui sera à retirer en même temps que les dossards. (à fixer au lacet d'une chaussure). La perte d'une puce sera facturée 15 euros au coureur.

Les coureurs ne portant pas de puce électronique ne seront pas admis sur le parcours.

## Article 8 : Récompense / Classement et publication des résultats

Les 3 premiers duos au scratch de chaque épreuve seront récompensés lors de la cérémonie du podium.

Le classement de la course sera disponible sur le site : [www.chronopuces.fr](http://www.chronopuces.fr)

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ce site en cas de motif légitime.

## Article 9 : Règles à respecter et équipement obligatoire

- Port d'un casque homologué, à coque rigide et sanglé, obligatoire pour les deux coéquipiers,
  - Les deux coéquipiers pourront être, à tour de rôle, soit vététiste, soit coureur à pied.
  - Le vélo devra alors être transmis de la main à la main. Interdiction de le poser et de le laisser en attente sur le bord du chemin pour son coéquipier qui se trouve à l'arrière,
  - Interdiction de monter à deux sur le VTT,
  - Interdiction d'utiliser tout accessoire extérieur pour aider son coéquipier,
  - Obligation pour le vététiste et le coureur à pied de franchir ensemble la ligne d'arrivée.
  - Respect du code de la route.
  - L'utilisation de vélo électrique est autorisée mais l'équipe utilisant ce matériel ne sera pas classée sur le 14 et 21 km.
  - Tout accompagnement (à pied, à vélo ou autre ...) est formellement interdit.
  - Le vélo devra avoir été révisé par chaque duo et en bon état de marche.
- Une révision sera possible par l'Atelier du Magasin Décathlon Roanne Mably sur les 15 jours qui précède l'évènement à un tarif préférentiel.*
- Une tenue identique pour les équipiers est conseillée.

#### Article 10 : Sécurité Routière

Le Run and Bike pouvant se dérouler sur des routes ouvertes à la circulation, ou traversant celles-ci, les participants doivent respecter les règles énoncées par le code de la route et évolueront sur le parcours sous leur responsabilité.

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à la disposition de l'organisation.

Des signaleurs positionnés tout au long des parcours auront le pouvoir de signaler les coureurs ne respectant pas le code de la route et ayant une attitude dangereuse.

En cas d'infraction au code de la route, le participant sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement. Les organisateurs déclinent donc toute responsabilité en cas d'éventuel accident.

*Pendant tout le parcours, les coureurs à pied devront impérativement rester sur le côté droit du parcours afin de faciliter le dépassement des vététistes.*

#### Article 11 : Ravitaillement.

Les participants sur les parcours 14 et 21 km bénéficieront d'un ravitaillement à mi-parcours et d'un second à l'arrivée.

Chaque participant devra disposer pour le liquide d'un contenant individuel à garder sur soi tout le long de la course (de type poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet). Il n'y aura pas de gobelet aux postes de ravitaillement ni à l'arrivée.

Pour le solide, le self-service sera interdit, le ravitaillement sera servi par les bénévoles.

La composition des ravitaillements sera adaptée en fonction des modalités sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.

Une fois servis, les concurrents devront quitter la zone de ravitaillement pour se restaurer en respectant les mesures de distanciations sanitaires. Lors des ravitaillements le port du masque sera obligatoire.

#### Article 12 : Respect de l'environnement

Chaque participant se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel. Il est formellement interdit de jeter le moindre déchet sur les parcours.

En cas de non-respect aux consignes ci-dessus, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier un duo participant.

#### Article 13 : Couverture photos et audiovisuelles.

Les participants acceptent que les photographies prises le jour de l'évènement puissent être publiées et utilisées pour la promotion et la communication de celui-ci.

#### Article 14 : Consignes / Vestiaires / douches.

Vous aurez la possibilité de laisser votre sac et/ou vos objets de valeurs (clés, portable et portefeuille), dans un Espace Consigne sécurisé. (un N° vous sera écrit sur le bras)

Des vestiaires et douches seront à votre disposition à l'issue de cette course dans le Complexe sportif.

#### Article 15 : Engagement solidaire

Pour chaque duo inscrit sur les parcours adultes, 1 € sera reversé à une association solidaire locale œuvrant sur le roannais.

#### Article 16 : Secours / Sécurité

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités de secours mobiles de la Protection Civile, ADPC 42, Antenne locale de Roanne.

Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

*L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve. Les carrefours empruntés seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.*

Un référent coordinateur de plan Covid-19 sur l'évènement sera également affecté à cette fonction afin d'assurer un bon déroulement de l'organisation.

#### Article 17 : Assurance/ Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité relative en cas de vol, perte, accident susceptible de se produire dans le cadre de cet événement.

Les participants sont tenus d'avoir une police d'assurance Responsabilité Civile garantissant leur responsabilité tant vis-à-vis des tiers, que vis-à-vis des installations fournies par l'organisation pour tout dommage où leur responsabilité se trouverait recherchée ou engagée.

Conformément au règlement général, tout participant déclare renoncer à tout recours de lui-même ou de ses assureurs, contre l'organisateur, les prestataires et les partenaires de l'organisateur et leurs assureurs pour tout dommage direct ou indirect que ces derniers pourraient occasionner à lui ou à ses biens, ainsi qu'à ses préposés.

#### Article 18 : Annulation/ modification/ report

L'organisation se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de reporter l'évènement en cas de force majeure. (Conditions sanitaires, conditions météorologiques, décision des autorités administratives) *Nous vous informons que si cette Edition devait être annulée pour raison sanitaire, ou toute autre raison indépendante de notre volonté, vos frais d'inscription vous seraient remboursés, minorés de 2 € pour les frais de gestion.*